

Assisté de ses tuteurs, Amédée, à peine âgé de 13 ans, traverse les Alpes à la tête d'une armée, et joignant ses forces à celles du prince d'Achaïe, son cousin, conquiert une grande partie du Piémont. Au retour de cette heureuse expédition, on ordonna des fêtes et des tournois dans lesquels le jeune prince figura. S'étant présenté dans l'un de ces tournois, vêtu de vert, sur un cheval caparaçonné de vert avec les gens de sa suite en livrée de même couleur, il fut appelé le *comte Vert*, dénomination adoptée par les historiens.

Cependant le dauphin Humbert ayant perdu son fils unique en bas âge, par un accident lamentable, se jouant avec cet enfant à une croisée de palais, il l'avait laissé tomber dans l'Isère, voulut régler de son vivant sa succession et, dans l'intérêt de ses sujets, remettre ses états à un prince puissant. Il désigna Charles, fils aîné du duc de Normandie, héritier de la couronne de France. Le sire de Thoire-Villars fut l'un des seigneurs députés au roi pour la conclusion de cette grande affaire, à laquelle contribua principalement Henri de Villars, archevêque de Lyon, qui possédait la confiance du dauphin.

Avant cet acte de cession, Humbert avait promulgué des lois et des réglemens favorables aux libertés publiques et aux privilèges de la noblesse dauphinoise. Il avait statué :

Que les seigneurs seraient indemnisés des frais et pertes résultant de la guerre ; qu'après la convocation des chevauchées, soit de l'arrière-ban, les chevaux tués, ceux même morts à l'écurie leur seraient intégralement payés ; que la rançon des gentilshommes, prisonniers de guerre, serait à la charge du dauphin ;

Que le droit leur était maintenu de se faire justice par les armes, suivant l'ancien usage et sans pouvoir être poursuivis criminellement pour ce fait comme il était advenu maintes fois ; cette licence était toutefois subordonnée aux défen-